

bail commercial tacite reconduction

Par leparcy, le 23/11/2022 à 15:30

Bonjour

je posséde un appartement dans une résidence de tourisme et j ai un bail commercial avec une société de gestion .Le bail de 9 ans a pris fin le 30/10/2022. A ce jour je n ai recu aucun renouvellement de la part de la société de gestion et pour des raisons financière je dois mettre en vente cet appartement .

Vu que nous sommes sur une tacite reconduction, puis je mettre fin au bail pour vente, sachant que la société de gestion m a fait une offre pour l'appartement, étant trop basse je l'ai refusée.

Dans le titre de propriété il est noté que le promoteur réglera les indemnités d'eviction à la société de gestion si je suis amené à vendre mon bien après 9 ans de bail, ce qui est le cas.

ma question comment rédiger mon courrier ?quel texte de loi mettre en avant? dois je faire avec constat d'huissier ?

dans l'attente de votre réponse

cordailement